

## Annexe 5

### Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L.3313-1 du Code général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Le budget primitif permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune d'entre elles devant présenter un équilibre entre dépenses et recettes (réelles et d'ordre).

Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers (BP 2021 : 189 M€).

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (c.-à.d. épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). Au BP 2021 sont prévus 171 M€.

Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette (BP 2021 : 25 M€).

		Recettes	Dépenses
<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 945 M€</b>	<b>2 945 M€</b>
	Ordre	17 M€	188 M€
	Réel	2 928 M€	2 757 M€
	<i>Intérêts</i>		18 M€
	<i>hors intérêts</i>	2 928 M€	2 739 M€
<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>607 M€</b>	<b>607 M€</b>
	Ordre	232 M€	61 M€
	Réel	375 M€	546 M€
	<i>Gestion active de la dette</i>	100 M€	100 M€
	<i>Capital de dette</i>	181 M€	146 M€
	<i>Hors dette</i>	94 M€	300 M€
<b>TOTAL</b>		<b>3 552 M€</b>	<b>3 552 M€</b>
<b>Ordre</b>		<b>249 M€</b>	<b>249 M€</b>
<b>Réel</b>		<b>3 303 M€</b>	<b>3 303 M€</b>
<b>Réel hors dette</b>		<b>3 022 M€</b>	<b>3 039 M€</b>

La présentation du BP 2021 se fait en mouvements réels hors crédits de gestion active de la dette en investissement (lignes de 100 M€ en dépense et en recette)<sup>1</sup> et présente l'équilibre budgétaire global suivant :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 883M€</b>	<b>2 928M€</b>	<b>+45M€</b>	<b>+1,6%</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 673M€</b>	<b>2 757M€</b>	<b>+84M€</b>	<b>+3,1%</b>
Dépenses de gestion	2 654M€	2 739M€	+85M€	+3,2%
Frais financiers	19M€	18M€	-1M€	-5,3%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>210M€</b>	<b>171M€</b>	<b>-39M€</b>	<b>-18,4%</b>
Remb. de capital de dette	153M€	146M€	-7M€	-4,6%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>57M€</b>	<b>25M€</b>	<b>-32M€</b>	<b>-55,7%</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>444M€</b>	<b>446M€</b>	<b>+1,9M€</b>	<b>+0,4%</b>
Dépenses d'équipement	291M€	300M€	+9M€	+3,1%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>234M€</b>	<b>275M€</b>	<b>+40M€</b>	<b>+17,3%</b>
Recettes d'équipement	63M€	94M€	+31M€	+48,8%
Emprunts	171M€	181M€	+10M€	+5,6%

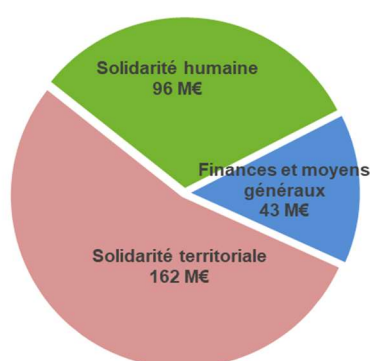
L'impact de la crise sur les recettes et les dépenses de fonctionnement entraîne la baisse des épargnes compensée par l'augmentation des recettes d'investissement. Ainsi, le Département préserve son niveau d'investissement et ses équilibres financiers.

## I – Les dépenses

Au BP 2021, les dépenses réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à 3 203 M€ et se décomposent comme suit :

- Section d'investissement (446 M€), dont 300 M€ de dépenses réelles d'investissement hors dette

Dépenses réelles d'investissement hors dette : 300 M€



Dont :

Collèges : 78 M€  
Social : 18 M€

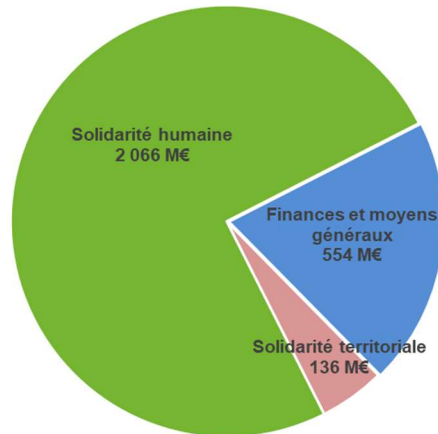
Infrastructures et réseaux : 73 M€ (voirie)  
Aides aux territoires : 48 M€  
Dév. territorial et cadre de vie : 16 M€ (environnement, habitat, sport...)  
Projets stratégiques : 9 M€ (dont Canal Seine Nord Europe)  
Culture : 14 M€

Patrimoine départemental : 25 M€  
Systèmes d'information : 13 M€

<sup>1</sup> La gestion active de la dette correspond aux opérations de réaménagement de la dette, visant à en minorer le coût (allongement de la durée, rachats, échanges, couverture, etc.).

- Section de fonctionnement (2 757 M€) :
  - o Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 071 M€, soit 39 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
    - 700 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
    - 256 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
    - 115 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
  - o Versement des intérêts de la dette : 18 M€ ;
  - o Masse salariale (hors assistants familiaux) : 403 M€.

Dépenses réelles de fonctionnement : 2 757 M€



Dont :

Allocations Individuelles de Solidarité (RSA, APA, PCH) : 1 071 M€  
 Enfance, famille et jeunesse : 496 M€  
 Autonomie (hors AIS) : 347 M€  
 Insertion (hors AIS) : 60 M€  
 Santé : 6 M€

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 96 M€  
 Infrastructures et réseaux : 10 M€ (voirie)  
 Dév. territorial et cadre de vie : 14 M€ (environnement, habitat, sport...)  
 Culture : 14 M€

Ressources humaines (hors Assfam) : 408 M€  
 Moyens généraux et financiers : 93 M€  
 Patrimoine départemental : 16 M€  
 Systèmes d'information : 10 M€

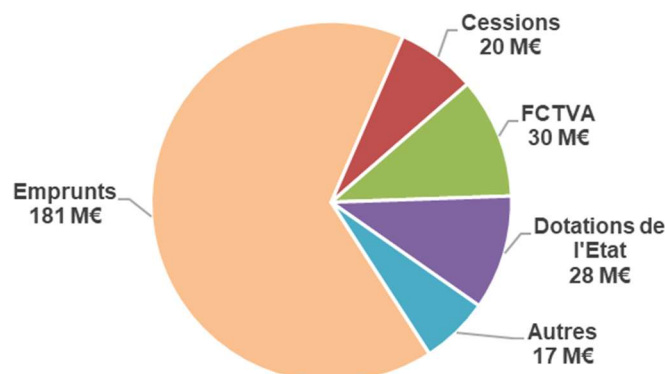
## II – Les recettes

Les recettes réelles du Département s'élèvent en 2021 à 3 203 M€ (hors gestion active de la dette).

Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

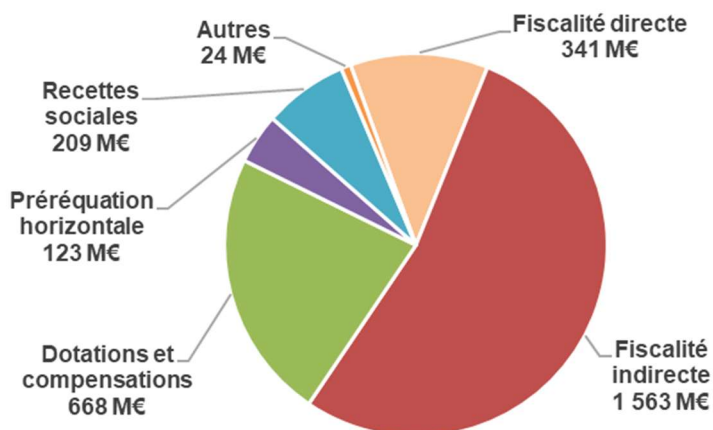
- Section d'investissement (275 M€) :
  - o Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 30 M€ ;
  - o Dotations de l'Etat (Dotation Départementale d'Equipement des Collèges-DDEC, Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements-DSID) : 28 M€ ;
  - o Emprunt : 181 M€ ;
  - o Cessions : 20 M€ ;
  - o Autres recettes d'investissement : 17 M€, dont :
    - Subventions sur opérations de voirie (hors DSID) : 9 M€ ;
    - Subventions sur travaux dans les collèges (hors DSID) : 4 M€.

Recettes réelles d'investissement : 275 M€



- Section de fonctionnement (2 928 M€) dont :
  - o Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 153 M€ ;
  - o Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 367 M€ ;
  - o Fraction de TVA compensatoire de la Taxe Foncière : 480 M€ ;
  - o Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 518 M€ ;
  - o Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 352 M€ ;
  - o Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 330 M€.

Recettes réelles de fonctionnement : 2 928 M€



Les recettes bénéficient d'une évolution moins favorable que les années précédentes, essentiellement en raison de l'impact de la crise sur les recettes adossées aux variations de l'économie (DMTO, CVAE, TICPE, Taxe d'Aménagement).

Cependant, les recettes de fonctionnement évoluent de +45 M€ entre le BP 2020 et le BP 2021, portées par une évolution favorable de la TSCA (+15 M€) et l'abondement des fonds de l'Etat au bénéfice des Départements les plus défavorisés (+28 M€).

### III – L'endettement

En 2021, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

L'encours de dette s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 1 176 M€, soit une baisse de 1 % entre le BP 2020 et le BP 2021 (-7 M€).

L'encours de dette par habitant se situe en dessous de la moyenne des Départements. Au 31/12/2019 la dette par habitant des Départements hors Départements d'Outre-Mer s'élevait à 499€/hab<sup>2</sup> contre 448€/hab pour le Nord (636€/hab pour les Départements millionnaires).

En compte administratif prévisionnel 2021, c'est-à-dire en tenant compte des projections de réalisations habituelles en dépenses et recettes, la dette resterait stable à 1 176 M€ avec une capacité de désendettement de 5,1 années.

<sup>2</sup> Données DGCL, comptes de gestion 2019

